



## Infiltration sur camping-car acheté neuf

Par **crystie3507**, le **07/09/2015** à **12:23**

nous avons acheter un camping-car neuf en 2009, nous avons pas fait les test d'étanchéité n'étant pas au courant.( le vendeur nous en a jamais parler) Cette année en 2015 nous avons été conseillé de faire le test d'étanchéité donc rendez-vous pris il y a une infiltration au niveau de la baie passager avant.

Nous avons rencontrer une autre personne qui a un camping-car identique au notre de même marque et de même année qui a exactement le même soucis au même endroit.

Je décide de contacter le concessionnaire qui nous la vendu ils ne veulent rien entendre.

Avons-nous recours contre eux pour vice-caché ou défaut de constructeur?

On nous dit que si nous le vendons l'acheteur peut se retourner contre nous?

Mais que nous aujourd'hui nous avons aucun recours.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **janus2fr**, le **07/09/2015** à **13:41**

Bonjour,

Déjà, il va falloir démontrer qu'il s'agit d'un vice caché. Le cc étant en utilisation depuis 2009, soit 6 ans, ça risque d'être compliqué.

De plus, si durant tout ce temps, il n'y a eu aucun problème, ça va être difficile aussi de faire croire au juge que ce problème empêche l'usage normal du cc.

Par **crystie3507**, le **07/09/2015** à **18:40**

etant donné que nous sommes deux dans le même cas il y a je pense un défaut au niveau du constructeur.

Qu'en pensez vous?

Par **youris**, le **07/09/2015** à **18:51**

bonjour,

je suppose qu'avec un achat en 2009 la garantie du constructeur est terminée.

il arrive que certains constructeurs automobiles prennent à leurs charges partiellement ou totalement la réparation de défauts répétitifs et connus des spécialistes en dehors de la

période de garantie.

mais si vous n'êtes que deux avoir eu ce défaut, je ne pense pas que ce soit suffisant, par contre vous pouvez vous renseigner dans des revues de camping-car.

salutations

Par **crystie3507**, le **07/09/2015** à **21:06**

Merci pour vos réponses sa m'aide